

09B 3M

AF- 17/12/09 60B4

1548

CESSION DE PARTS SOCIALES

DEPOT DU

3 - FEV. 2009

TRIBUNAL
DE COMMERCE

Les soussignés :

La Société AWAX

Société Anonyme au capital de 569 792 euros
dont le siège social est situé 3, avenue du Président Wilson 75116 – PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 414 784 603
représentée par son président, Monsieur Stéphane HENRY, dûment habilité à l'effet des présentes

ci-dessous désignée sous l'unique dénomination "LE CEDANT",
d'une part,

et

La société CAPAWAX

Société Civile au capital de 1 552 000 euros
dont le siège social est situé 108, boulevard Carnot – 78110 LE VESINET
immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro D 508 270 857
représentée par son gérant, Monsieur Alain WEBER, dûment habilité à l'effet des présentes

et

Monsieur Alain WEBER

demeurant 108, boulevard Carnot 78100 – LE VESINET

ci-dessous désignés sous l'unique dénomination "LES CESSIONNAIRES",
d'autre part.

LESQUELS, APRES AVOIR RAPPELE :

- Que la société AWAX est associée de la société A & C CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros ayant son siège social 31, rue Jean Giraudoux – 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 477 765 440,
- que le capital social de 10 000 euros, divisé en 1000 parts de 10 €, est réparti de la manière suivante :
 - la société CIAR détient 600 parts sociales
 - la société AWAX détient 400 parts sociales

AW
JM

- que les parts cédées par la société AWAX lui appartiennent pour lui avoir été attribuées en représentation de son apport en numéraire, effectué lors de la constitution de la société.
- que lesdites parts ne sont représentées par aucun titre.
- que lesdites parts ne sont grevées d'aucun nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

I – CESSIION DE PARTS

Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux cessionnaires qui acceptent les 400 parts sociales lui appartenant de la société A & C CONSULTING avec tous les droits et obligations y attachés, savoir :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - à la société CAPAWAX | 399 parts sociales |
| - à Monsieur Alain WEBER | 1 part sociale |

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle les cessionnaires seront propriétaires des parts, en toucheront les revenus et bénéficieront de tous les droits qui y sont attachés.

II – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de douze mille euros (12 000 €).

Ce prix a été payé comptant, ce jour par CAPAWAX à hauteur de 11 970 € et par Monsieur Alain WEBER à hauteur de 30 €, à Monsieur Stéphane HENRY es qualité de représentant de la société AWAX, qui le reconnaît et en donne quittance,

III – AGREMENT PREALABLE

Conformément à l'article 14 des statuts repris ci-dessous :

« les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants de ceux-ci, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé ».

la présente cession a été autorisée par décision collective des associés en date du 4 décembre 2008, qui a agréé la société CAPAWAX et Monsieur Alain

AW
W

WEBER en qualité de nouveaux associés, et qui, sous la condition suspensive du présent acte, a modifié en conséquence l'article 7 des statuts.

IV - REMISE DE PIECES

Le cédant a, à l'instant, remis aux cessionnaires qui le reconnaissent, une copie à jour des statuts de la société A & C CONSULTING, une copie du bilan arrêté au 31 décembre 2007, et une copie de l'annexe de ce bilan, lesquelles sont certifiées par Monsieur Jean-Michel DEROUSSEN, gérant ladite société.

V - PUBLICITE

Le gérant de la société, Monsieur Jean-Michel DEROUSSEN, intervenant aux présentes, dispense expressément les cessionnaires de la signification à la société par acte d'huissier.

VI - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008
en quatre exemplaires, dont un pour l'enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.



La société AWAX
Monsieur Stéphane HENRY



La société CAPAWAX
Monsieur Alain WEBER



Monsieur Alain WEBER

Enregistré à : SIE-SAINT GERMAIN EN LAYE NORD

Le 29/12/2008 Bordereau n°2008/1 289 Case n°7

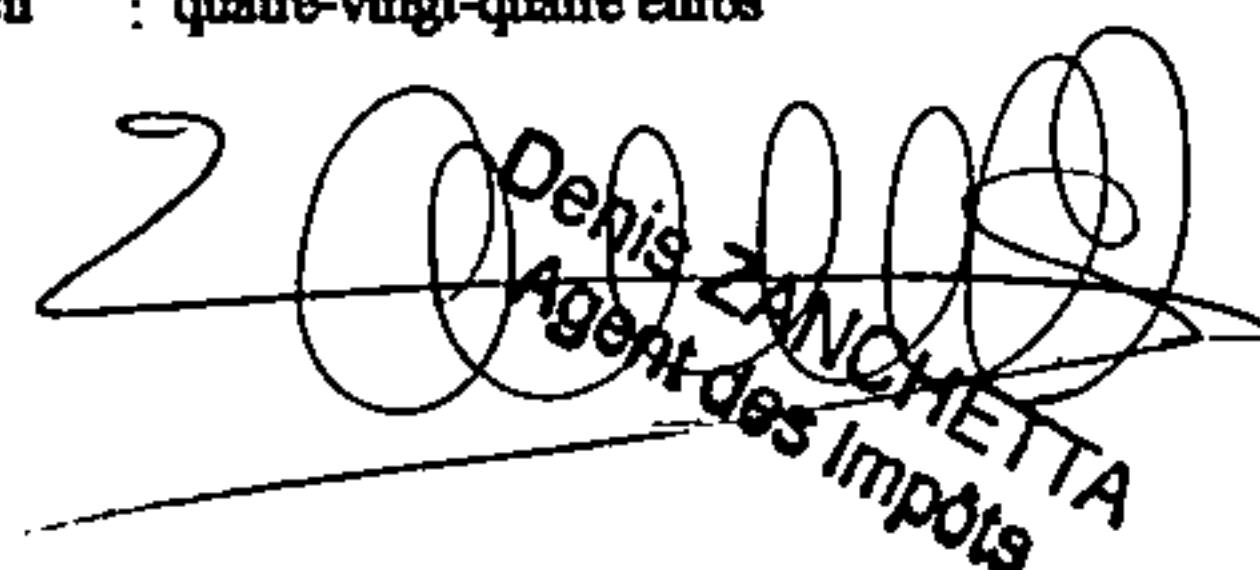
Ext 8455

Enregistrement : 84 € Pénalités :

Total liquidé : quatre-vingt-quatre euros

Montant reçu : quatre-vingt-quatre euros

L'Agent



Denis ZANCHETTA
Agent des Impôts